

ARRETÉ n° 38 / 2024

Circulation et stationnement interdits

Le maire de la Commune de QUERRIEN ;
Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route ;
Vu la demande de la commune de Querrien en date du 23 mai 2024 ;

Considérant les travaux d'ouverture de la route pour la pose de drain routier qui auront lieu à compter du 27 mai 2024 jusqu'au 31 mai 2024, Moulin de Stang Zu
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique ;
Vu l'intérêt général

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

A compter du 27 mai 2024 jusqu'au 31 mai 2024, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits au Moulin de Stang Zu (Voir plan annexé).

ARTICLE 2 :

Pendant cette période, la signalisation au droit du chantier sera assurée, par le SITC de Quimperlé Communauté chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

Les droits des riverains et des services de secours seront préservés.

ARTICLE 4 :

Les infractions aux présentes dispositions seront constatées par procès-verbaux.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie.
Monsieur le Maire,
Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie de Quimperlé
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :
- Au C.I.S de QUERRIEN

Fait à QUERRIEN, le 23 mai 2024

Le maire,
Stéphane CADO



